

CE QUE NOUS ACCOMPLIS- SONS

**Rapport annuel du contrôle du marché du travail
du canton de berne (CMTBE)**

24



TABLE DES MATIÈRES

	RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT
5	État des lieux
	RAPPORT ANNUEL DU VICE-PRÉSIDENT
9	Bilan personnel de Corrado Pardini
	PORTRAIT
13	Le CMTBE durant l'année sous revue
	CHIFFRES
14	Les contrôles du marché du travail en chiffres

RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT

ÉTAT DES LIEUX

Jürg Hostettler, président du CMTBE, tire un bilan de la réorganisation, décrit la situation actuelle de l'association et tourne son regard vers l'avenir.

Bilan de la présidence

Une année mouvementée, pour le CMTBE aussi, touche à sa fin. Le moment est venu de s'arrêter un instant et de considérer les réalisations des douze mois écoulés. 2024 a été pour tout le monde une année riche en défis, mais également en précieuses rencontres ainsi qu'en nouvelles idées et en succès communs.

La présidence est fière de vous apprendre que la réorganisation du CMTBE a été menée à bien à 90%. Les choses n'ont pas toujours été simples et ont exigé beaucoup d'énergie, de patience et d'ouverture d'esprit de la part de tout le monde.

Cette réorganisation était nécessaire afin d'assurer la pérennité de notre association et de répondre au mieux à l'évolution des besoins de nos membres.

Dans le cadre de cette réorganisation, nous avons revu nos structures internes, réparti différemment les responsabilités et optimisé nos processus. Le but était d'encourager la collaboration tant interne qu'externe et de garantir un développement durable au CMTBE.

Même si tous les objectifs fixés en 2024 n'ont pu être atteints, nous sommes fiers des progrès réalisés dans de nombreux domaines.

Les mois écoulés ont été riches en enseignements utiles pour bien gérer les défis à venir et cibler au mieux nos futures stratégies.

Les membres du conseil d'administration ont été reconduits dans leurs fonctions et les comptes annuels adoptés lors de l'assemblée des délégués du 22 mai 2024.

En décembre 2024, le conseil d'administration a rencontré à Sonceboz six commissions paritaires avec lesquelles le CMTBE a conclu des conventions de prestations. Les contrôles du marché du travail s'avèrent laborieux pour le CMTBE dans le Jura bernois, en raison tant de l'éloignement géographique que des barrières linguistiques. Lors de cette séance, nous avons discuté du potentiel d'amélioration et fixé les objectifs suivants :

- améliorer la collaboration
- renforcer notre activité de contrôle et notre présence sur place
- promouvoir l'estime réciproque
- cultiver une communication ouverte et constructive

Nous avons l'intention de réaliser ces objectifs ensemble en 2025.

Nous avons le plaisir de vous signaler qu'avec notre nouvelle équipe très engagée et compétente, grâce aussi à de nouvelles structures sur mesure, nous avons désormais toutes les cartes en main pour gérer au mieux les futurs défis.

Daniel Matošević, inspecteur en chef exécutif, a quitté l'équipe à la fin du mois de juillet 2024. Les inspecteurs Mario Wili, Patrick Knuchel, Marcel Mühlemann et Michael Diemi sont venus renforcer nos rangs ; au secrétariat Laura von Allmen et Ramona Bozic. L'équipe est ainsi complète, tout le monde est motivé et tire à la même corde.

C'est avec confiance et élan que nous envisageons la nouvelle année : nous visons à dûment atteindre en 2025 nos objectifs quantitatifs sans que la qualité des rapports en pâtisse, en intensifiant encore la collaboration avec nos membres et partenaires.

Remerciements

Il n'a pas toujours été simple de satisfaire tout le monde et de témoigner aux protagonistes de la réorganisation du CMTBE l'estime leur étant due. Aussi la présidence en profite-t-elle pour remercier ici le conseil d'administration et toute l'équipe du CMTBE, à commencer par Ursula Boschung, pour leur engagement indéfectible, ainsi que le canton et les commissions paritaires pour leur patience (mise à rude épreuve).

Toutes les personnes qui, par leur bonne volonté et leur flexibilité, nous ont permis de traverser cette phase transitoire ont droit à notre pleine reconnaissance et nous nous réjouissons d'affronter ensemble l'avenir avec succès, en équipe.

Car ce n'est qu'ensemble que nous saurons garantir que le marché du travail cantonal reste équitable, transparent et fiable. Je me réjouis d'œuvrer à vos côtés, l'année prochaine, à la réalisation de ces objectifs.

Notre vice-président Corrado Pardini a notamment droit à toute ma gratitude. C'est avec regret que nous avons appris sa démission pour l'assemblée des délégués 2025. Son engagement et ses réalisations auront profondément marqué le CMTBE. Par sa passion, sa clairvoyance et son zèle infatigable, il a non seulement renforcé les structures de notre association, mais aussi permis la réalisation de nombreux projets et initiatives aux effets durables. Son engagement et son implication resteront un exemple et une référence pour le futur travail du CMTBE.

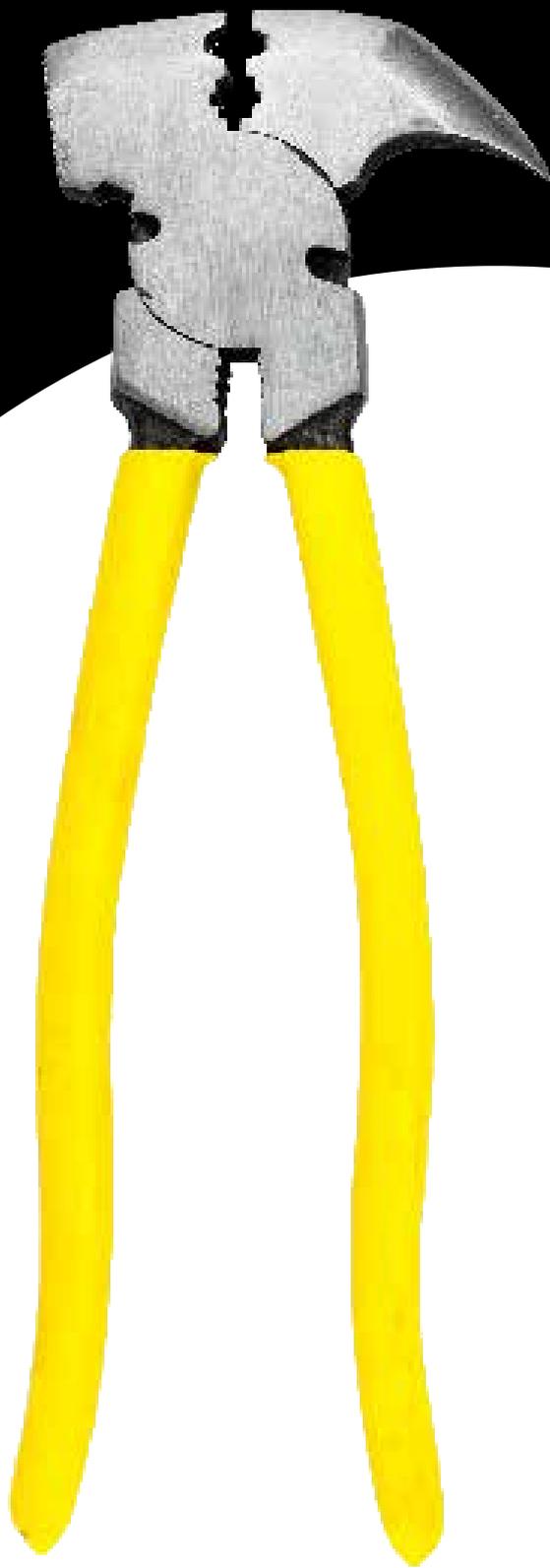
Jürg Hostettler | Président du CMTBE

SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN 2024

En 2024, le Contrôle du marché du travail Berne (CMTBE) a réalisé 3140 contrôles portant sur les conditions de travail et de salaire dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et de la lutte contre le travail au noir.

Le canton de Berne a clarifié 973 cas de suspicion de travail au noir ainsi que des infractions à la loi sur les travailleurs détachés, et ordonné 609 sanctions.

La Commission cantonale du marché du travail (CCMT) a tenu quatre séances en 2024. Le comité directeur et le secrétariat de la CCMT ont mené 25 procédures de conciliation. Parmi les cas contrôlés, la CCMT a conclu à 13 reprises qu'il s'agissait de sous-enchères abusives par rapport aux salaires usuels pour le lieu et la branche.



**RAPPORT
ANNUEL DU
VICE-PRÉSIDENT**

BILAN PERSONNEL DE CORRADO PARDINI

L'ancien conseiller national, député au Grand Conseil et président du CMTBE Corrado Pardini a influencé de façon décisive, dès les années 1990, la genèse de la loi sur le marché du travail du canton de Berne, et par la suite son Contrôle du marché du travail (CMTBE). Il quittera le comité du CMTBE en début d'année 2025. L'heure est à un bref bilan personnel.

Au niveau cantonal

« Un grand privilège m'a été accordé : celui d'accompagner et d'influencer dans ses moindres détails la loi sur le marché du travail du canton de Berne. J'ai ainsi pu proposer et mettre en débat un tel objet, trouver une majorité en sa faveur au Parlement à domination bourgeoise, élaborer et introduire le projet de loi, avant de jouer un rôle actif dans son chantier de mise en œuvre.

Cette activité politique de longue haleine n'a été possible que grâce à la collaboration constructive et basée sur la confiance qui a vu le jour tout au long de ces années avec le Conseil-exécutif et le Parlement, au-delà des frontières partisanes.

J'ai conçu et introduit la loi sur le marché du travail avec la conseillère d'État Elisabeth Zölch (UDC), je l'ai consolidée et développée avec le conseiller d'État Andreas Rickenbacher (PS), avant de réorganiser avec le conseiller d'État Christoph Ammann (PS) le CMTBE en tant qu'organe d'exécution de la loi sur le marché du travail, afin de l'adapter dans le domaine stratégique aux besoins d'aujourd'hui.

Au niveau national

Après le Grand Conseil, j'ai été très heureux d'empêcher le dossier des conditions de travail sur le plan fédéral. Entre 2011 et 2019, la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil national dont je faisais partie a régulièrement ajusté les mesures d'accompagnement à l'évolution du marché du travail.

Deux anecdotes sur cette activité nationale sont éclairantes : après de fructueuses discussions sur le partenariat social et la protection des salaires avec le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann (PLR), nous avons pu introduire dans l'industrie des machines les tout premiers salaires minimums. Cette percée historique dans le partenariat social a abouti à l'éradication des salaires de misère. Autre événement resté gravé dans les esprits, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a enfilé des chaussures de sécurité pour se faire une idée des conditions de travail précaires sur les chantiers. Deux personnes exerçant les plus hautes fonctions se sont ainsi plongées dans le quotidien professionnel de personnes qui réalisent les infrastructures de base de notre société, dans des conditions souvent indignes.

En guise d'adieu

Mes remerciements pour cette collaboration enrichissante, basée sur la confiance, s'adressent tant à la conseillère d'État et aux deux conseillers d'État bernois qu'à la conseillère fédérale et au conseiller fédéral susmentionnés, aux employeurs et à leurs associations faitières, sans oublier le conseil d'administration du CMTBE et son personnel. Ce fut pour moi un réel honneur et une grande satisfaction de côtoyer toutes ces personnes et d'œuvrer ensemble à l'instauration

de salaires équitables, d'une concurrence loyale et d'un marché du travail stable.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter à tous les protagonistes du CMTBE de poursuivre sur la lancée de leur succès!»

Corrado Pardini | Vice-président du CMTBE

20 ANS DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE ont été introduites le 1er juin 2004. Elles ont été renforcées depuis à quatre reprises.

A l'origine de l'introduction des FlaM, il y avait la crainte que l'ouverture du marché du travail suisse liée à l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) n'entraîne une pression croissante sur les salaires ou, indirectement, une éviction de la main-d'œuvre indigène.

Les premières années ont été marquées par la mise en place d'un nouveau système d'exécution pour la Confédération et les cantons, basé en outre sur des structures existantes comme les commissions paritaires, les conventions collectives de travail déclarées de force obligatoire (CCT étendues) et les commissions tripartites.

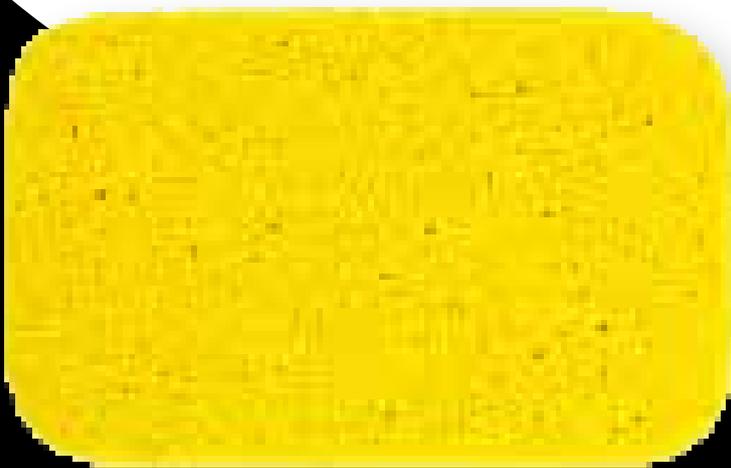
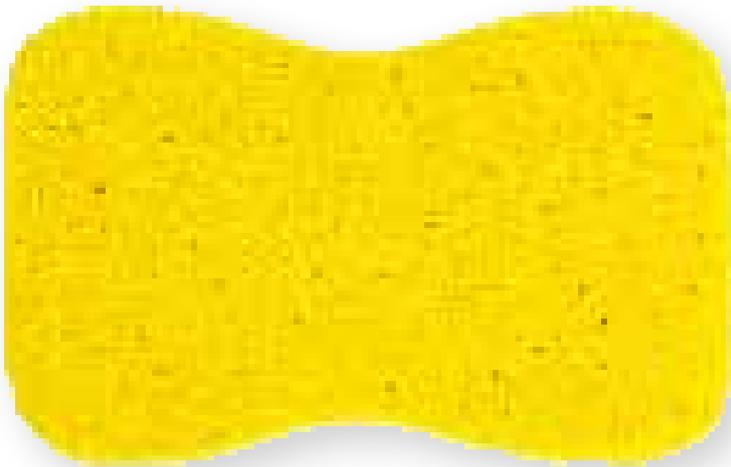
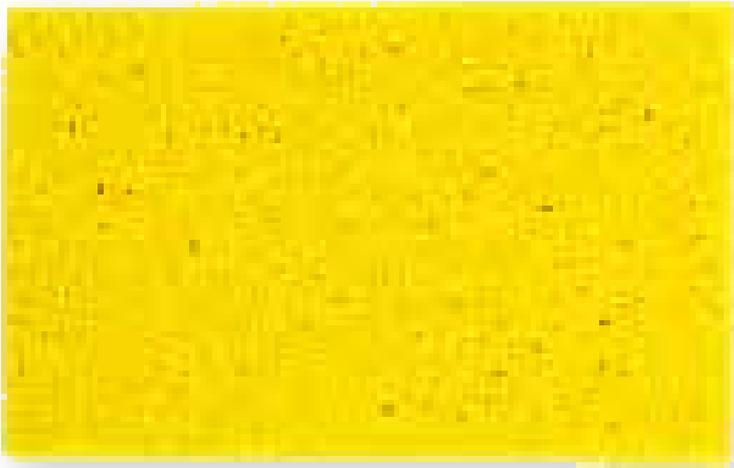
Avec l'extension de l'ALCP aux dix nouveaux États membres de l'UE, l'efficacité et l'exécution des FlaM ont été renforcées une première fois de manière significative le **1er avril 2006**.

Au **1er janvier 2010**, l'exécution des FlaM a été optimisée une deuxième fois suite à l'extension de l'ALCP à la Roumanie et à la Bulgarie. Le renforcement et l'optimisation des FlaM ont notamment

consisté à augmenter de plus de 20% le nombre de contrôles, qui est passé de 22 500 à 27 000, et à les ancrer dans l'ordonnance.

La troisième vague d'adaptation du dispositif de protection des salaires est entrée en vigueur le **1er janvier 2013**. Il s'agissait de mesures visant à lutter contre l'indépendance fictive des prestataires de services étrangers par le biais d'une obligation de documentation et de nouvelles possibilités de sanctions. De nouvelles possibilités de sanction ont également été inscrites dans la loi pour les employeurs qui emploient des travailleurs en Suisse et qui ne respectent pas les salaires minimaux obligatoires prévus par les contrats-types de travail.

Le **4 mars 2016**, le Conseil fédéral a adopté un nouveau train de mesures: un plan d'action devait permettre d'améliorer encore l'exécution des mesures d'accompagnement. Un point essentiel était - tant pour les CT que pour les CP - la poursuite d'une stratégie de contrôle basée sur les risques. Le plan d'action prévoyait en outre une augmentation des objectifs annuels minimaux de contrôle dans l'ordonnance sur les travailleurs détachés de 27 000 à 35 000.





LE CMTBE DURANT L'ANNÉE SOUS REVUE

Conseil d'administration

Jürg Hostettler

Copropriétaire de Staub + Hostettler AG et membre de la CPPC de la peinture et de la plâtrerie, président

Corrado Pardini

Ancien conseiller national, vice-président

Yvonne Fischer

Cheffe adjointe de l'Office de l'économie (AWI)

Dr. Thomas Kräuchi

Membre de la Direction de l'Office de l'économie (OEC), responsable de la division Conditions de travail

Manfred Ulmann

Président du comité de la branche électrique des cantons de Berne et du Jura

Alain Zahler

Secrétaire régional Unia région Bienne-Seeland / canton de Soleure

Administration et inspection

Ursula Boschung-Schmutz

Directrice du secrétariat, directrice suppléante

Oliver Bossard

Inspecteur

Ramona Bozic

Collaboratrice administrative

Laura von Allmen

Collaboratrice administrative

Marcel Mühlemann

Inspecteur

Ernesto Casagrande

Inspecteur

Dejan Petrović

Inspecteur

Mario Wili

Inspecteur

Patrick Knuchel

Inspecteur

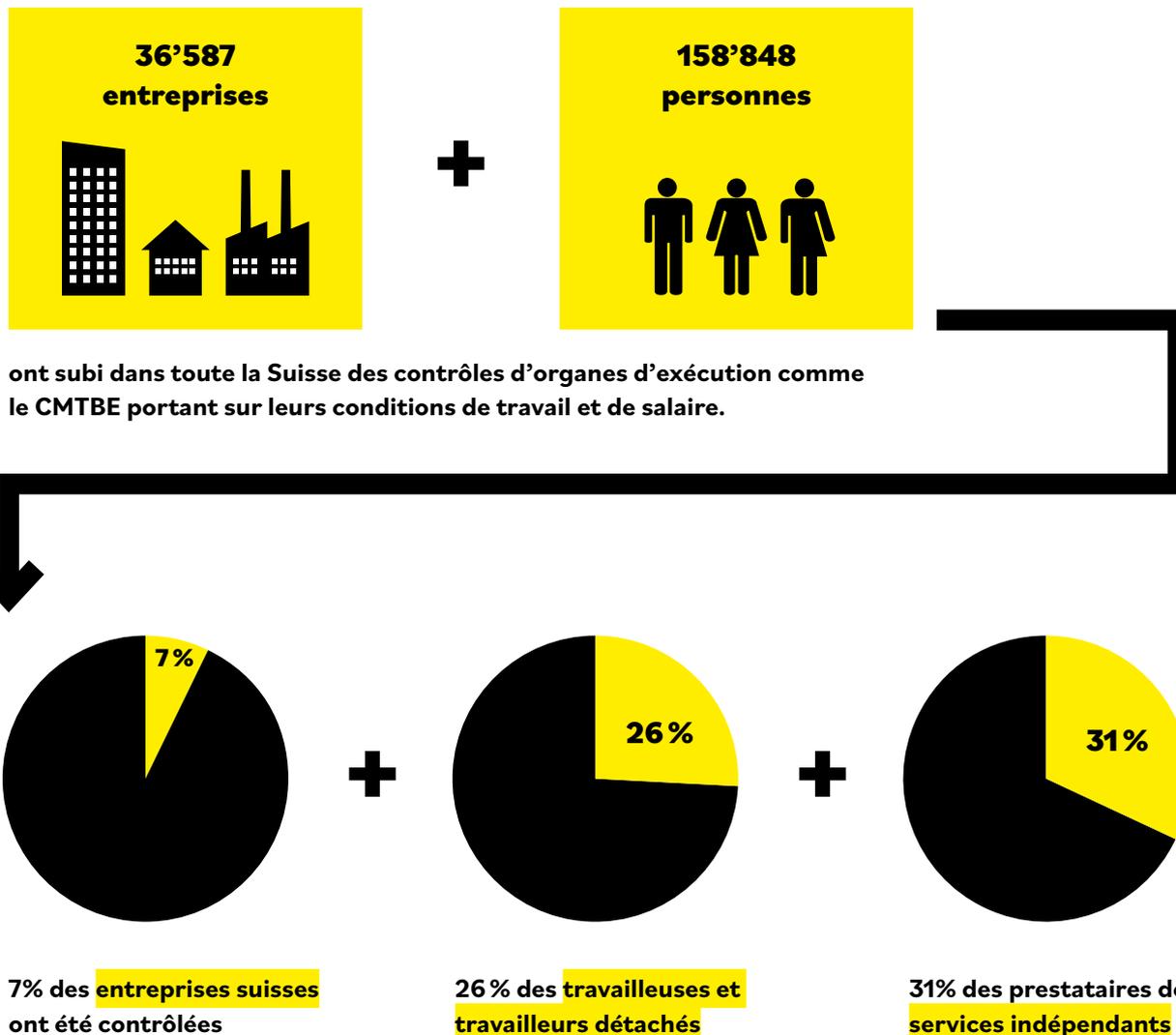
Michael Diemi

Inspecteur

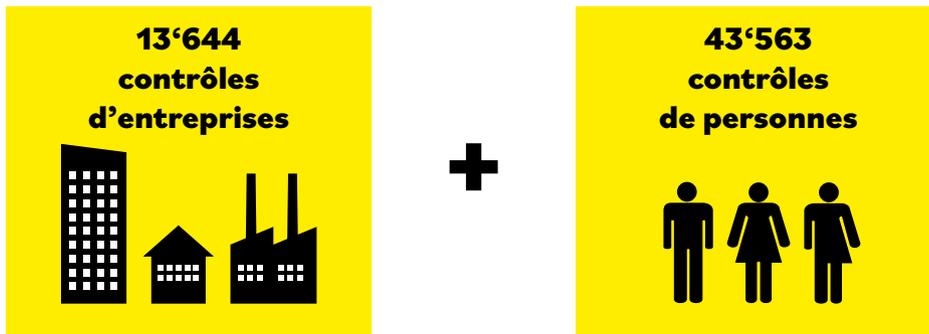
LES CONTRÔLES DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN CHIFFRES

Chaque année en juin, le SECO publie son rapport d'exécution sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne. En juin de l'année sous revue, le SECO a publié les chiffres suivants portant sur l'année 2023.

Activité de contrôle dans le cadre des mesures d'accompagnement (FlaM)



Dans le cadre de la lutte contre le travail au noir, les organes de contrôle cantonaux ont effectué

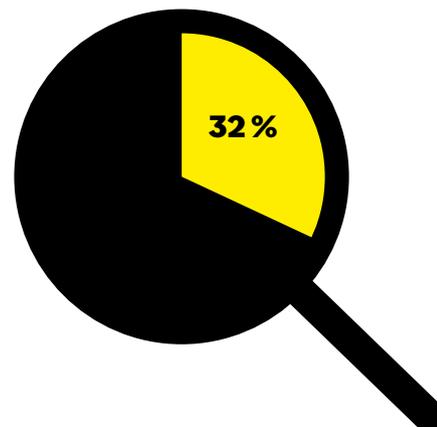


Durant l'année sous revue, les contrôles se sont à nouveau concentrés sur le second œuvre, l'hôtellerie-restauration, le commerce et le secteur principal de la construction. Ces quatre branches ont fait l'objet de 63 % des contrôles d'entreprises effectués.

Ces contrôles effectués par les organes de contrôle cantonaux ont débouché sur 12'500 cas de suspicion de travail au noir.



Dans 32% des contrôles d'entreprises (soit près d'un sur trois), des soupçons d'abus sont apparus.





Contrôle du marché du travail Berne CMTBE

Seftigenstrasse 41 | 3007 Berne

T +41 (0) 31 381 57 20

info@amkbe.ch | amkbe.ch